

## Lignes directrices applicables à la communauté des réseaux sociaux de l'OSBI

L'OSBI utilise des plateformes de réseaux sociaux afin de communiquer avec le public, partager des idées et des renseignements pour aider les consommateurs canadiens et les firmes de services financiers, et informer le public sur les services qu'elle fournit. Nous valorisons un dialogue ouvert et respectueux sur nos plateformes de réseaux sociaux et nous nous réjouissons de l'engagement du public à l'égard du contenu que nous publions. Afin de garantir un environnement positif et constructif, nous demandons à tous les utilisateurs qui contribuent à la conversation en commentant, en partageant ou en interagissant de toute autre manière avec le contenu de l'OSBI, de respecter les lignes directrices suivantes :

- S'abstenir de faire ou de participer à des commentaires inacceptables. Ceux-ci comprennent :
  - **Propos injurieux** : Commentaires contenant des discours haineux, des menaces ou un langage injurieux.
  - **Diffamation** : Fausses déclarations au sujet de personnes ou d'organisations, y compris l'OSBI, qui peuvent porter atteinte à leur réputation.
  - **Pourriels** : Commentaires répétitifs ou non pertinents, y compris des promotions non sollicitées.
  - **Mésinformation** : Commentaires diffusant des informations fausses ou trompeuses.
  - **Harcèlement** : Ciblage de personnes à des fins de harcèlement ou d'intimidation.
  - **Comportement perturbateur** : Commentaires visant à provoquer ou à perturber des discussions constructives.
- S'abstenir de partager des renseignements privés. Ne publiez aucun contenu que vous ne partageriez pas avec un étranger, notamment aucun renseignement permettant de vous identifier et qui pourrait vous rendre vulnérable à une escroquerie financière.
- Nous n'ouvrons pas d'enquêtes et ne communiquons pas sur les dossiers en cours sur nos canaux de réseaux sociaux. Pour formuler une plainte, veuillez consulter notre site Web à l'adresse [obsi.ca](https://obsi.ca). Pour communiquer au sujet d'une plainte ouverte, veuillez communiquer avec nous à l'adresse [ombudsman@obsi.ca](mailto:ombudsman@obsi.ca). Nous surveillons nos flux de réseaux sociaux, cependant notre équipe chargée de l'évaluation des plaintes n'a pas accès à ces plateformes.

L'OSBI met tout en œuvre pour répondre aux questions directes dans les meilleurs délais.

## Application

Nous nous réservons le droit de bloquer ou de supprimer les commentaires qui enfreignent les présentes directives. Les contrevenants récidivistes peuvent se voir interdire l'accès à nos plateformes de réseaux sociaux.

## Signalement

Si vous remarquez un commentaire qui enfreint ces lignes directrices, veuillez le signaler à nos modérateurs pour qu'ils l'examinent en envoyant un courriel à l'adresse suivante : [publicaffairs@obsi.ca](mailto:publicaffairs@obsi.ca).